



Groupe d'Action dans  
l'Intérêt des Animaux



- [campagnes](#)
- [home](#)
- [campagnes](#)
- [soutenez GAIA](#)
- [calendrier](#)
- [documentation](#)
- [art de vivre](#)
- [presse](#)
- [faq](#)
- [GAIA !](#)
- [contact](#)



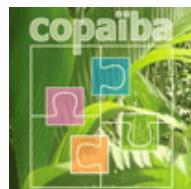
[plan du site](#)

Communiqué de Presse© GAIA

le 6 février 2008

Rechercher

[Ajouter aux favoris](#)



## Exclusivité pour GAIA et Copaïba

**Première souscription belge au standard international  
« cosmétique sans cruauté »**

L'association de défense des droits des animaux GAIA a le plaisir d'annoncer que Copaïba (producteur de crèmes et soins pour le corps et le visage de Sart-Lez-Spa) peut apparaître sur la [liste internationale de « cosmétiques non testés sur les animaux »](#).

En effet, GAIA a reçu les résultats de l'audit indépendant réalisé par MAF Emoi. L'association a ainsi pu constater que Copaïba répondait à toutes les exigences:

- L'ensemble des produits commercialisés sous les marques de la société ne sont pas testés sur animaux
- Les attestations fournies concernent l'ensemble des ingrédients utilisés
- Une procédure de validation des ingrédients est en place

[Le Standard international « cosmétique sans cruauté »](#) est actuellement tenu à jour et soutenu par des associations membres de la Coalition pour mettre fin à l'Expérimentation Animale (ECEAE) de 11 pays dont la Belgique (avec GAIA).

Les conditions d'entrée au standard sont volontairement très strictes. Elles permettent d'offrir des garanties aux consommateurs. Encore trop de marques inscrivent sur leurs emballages « Produits non testés sur les animaux » alors qu'aucun organisme indépendant ne vérifie la pertinence de ce propos. C'est en raison de ce flou que GAIA et la Coalition ont décidé d'instaurer un système de contrôle en établissant une liste sur laquelle n'apparaissent que des entreprises pouvant offrir des garanties.

La procédure est simple. L'entreprise désirant apparaître sur la liste doit fournir des attestations confirmant qu'elle ne teste aucun de ces produits finis et matières première sur les animaux. Dans l'année qui suit, elle devra se soumettre à l'audit d'un organisme indépendant pour confirmer ce fait. Elle devrait ensuite répéter cette opération tous les trois ans au minimum.

Désormais, Copaïba rejoint donc la liste très sélective d'entreprises engagées pour le bien-être animal.

[Version imprimable](#)

GAIA milite pour les droits des animaux et mène une lutte active et pacifique contre la maltraitance organisée des animaux

ghts